

AUSTREPT

FORCES ARMEES BENINOISES
ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES

Cotonou, le 13 février 2017

N°17-539/EMAT/DRH/BGP/SCH/SEC

*385 p
Alie au rapport
to*



NOTE DE SERVICE

C/Services + CAB

DSIA	
Secrétariat Administratif	
N° 16/16... de 15... 17	
INFO	ACTION
SAR	
SST	
SPBF	
SMI	
RAA	
SAV	
SFOP	X
C ^a cie	
SP	
SA	

Objet : Sensibilisation sur le code de la route.

Ces derniers temps, des cas récurrents d'accidents graves voire mortels de la circulation, impliquant des personnels militaires de l'Armée de Terre ont été enregistrés.

Cette situation laisse croire, que les personnels militaires n'observent pas suffisamment et/ou ignorent les règles de circulation routière. Aussi, ces nombreux cas d'accidents donnent-ils l'impression que les militaires font preuve d'imprudence sur les routes pendant leurs déplacements.

En vue de faire face à cette montée des cas d'accident impliquant les militaires de l'Armée de Terre, le Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre invite les chefs de corps à prendre les dispositions nécessaires afin de mieux contrôler les sorties des personnels placés sous leurs ordres.

Ils devront organiser à leur intention, des séances de sensibilisation sur le code de la route et les conséquences que peut engendrer son inobservation.

Destinataires :

A titre de Compte Rendu
M^r le GBR, CEMG

Pour action :
- Tous corps et services

Pour info :
- Chefs Divisions EMAT
- A/C



Colonel Fructueux C. A. GBAGUIDI
Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre